

N° 60

SENAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982

Annexe au procès-verbal de la séance du 23 novembre 1981

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1), sur
le projet de loi de finances pour 1982, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE
NATIONALE

TOME XXIII

TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Par M. Jacques MOSSION,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Michel Chauty, président ; Marcel Lucotte, Auguste Chupin, Bernard Legrand, Pierre Noé, vice-présidents ; Francisque Collomb, Marcel Lemaire, André Barroux, Raymond Dumont, secrétaires ; Octave Bajeux, Bernard Barbier, Georges Berchet, Jean-Marie Bouloux, Amédée Bouquerel, Jacques Braconnier, Raymond Brun, Pierre Ceccaldi-Pavard, William Chervy, Jean Colin, Henri Coliard, Roland Courteau, Pierre Croze, Marcel Daunay, Hector Dubois, Emile Durieux, Gérard Ehlers, Roland Grimaldi, Paul Guillaumot, Remi Herment, Bernard-Charles Hugo (Ardèche), Bernard-Michel Hugo (Yvelines), René Jager, Maurice Janetti, Pierre Jeambrun, Paul Kauss, Pierre Lacour, Robert Laucournet, France Lechenault, Fernand Lefort, Charles-Edmond Lenglet, Paul Malassagne, Serge Mathieu, Marcel Mathy, Daniel Millaud, Louis Minetti, Jacques Moission, Georges Mouly, Jacques Moutet, Henri Olivier, Bernard Parmantier, Pierre Perrin, Jean Peyrafitte, Marc Plantegenest, Richard Pouille, Maurice PrévotEAU, Jean Puech, Jean-Marie Rausch, René Regnault, Michel Rigou, Roger Rinchet, Marcel Rosette, Jules Roujon, André Rouvière, Maurice Schumann, Michel Sordel, Raymond Splingard, Pierre Tajan, Fernand Tardy, René Travert, Raoul Vadepied, Jacques Valade, Frédéric Wirth, Joseph Yvon, Charles Zwickert.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (7^e législ.) : 450 et annexes, 470 (annexe 10), 474 (tome VII), 475 (Tome IV) et in-8°, 57.

Sénat : 57 et 58, annexe 8 (1981-1982).

Loi de Finances - Territoires d'Outre-Mer.

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION	4
PREMIERE PARTIE : L'ACTIVITÉ ECONOMIQUE DES T.O.M.	5
I.- LA SITUATION EN NOUVELLE CALEDONIE	5
A. Les industries extractives	5
B. L'agriculture	5
C. Les autres activités économiques	6
D. Données économiques diverses	7
II.- LA SITUATION EN POLYNESIE FRANCAISE	8
A. L'agriculture	8
B. Les ressources maritimes	9
C. Les autres activités économiques	10
D. Données économiques diverses	12
III.- LA SITUATION A WALLIS ET FUTUNA	14
A. Les productions naturelles	14
B. Les autres activités productrices	14
C. Données économiques diverses	15
IV.- LES TERRES AUSTRALES ET ANTARCTIQUES FRANCAISES	16
1. Saint-Paul et Amsterdam	16
2. Les Kerguelen	16
V.- LES ILES EPARSEES DE L'OCEAN INDIEN	17

DEUXIEME PARTIE : EXAMEN DES CREDITS CONSACRES AUX TERRITOIRES D'OUTRE-MER	18
I.- LE BUDGET DU SECRETARIAT D'ETAT	18
II.- L'EFFORT BUDGETAIRE ET FINANCIER DE L'ENSEMBLE DES MINISTRES	20
TROISIEME PARTIE : LES ACTIONS PRIORITAIRES EN FAVEUR DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER	22
I.- LE TOURISME	22
II.- L'EXPLOITATION DES FONDS MARINS	23
III.- LES ENERGIES NOUVELLES	24
IV.- LA REFORME FONCIERE EN NOUVELLE CALEDONIE	24
V.- LA POLITIQUE DES CONVENTIONS	25
CONCLUSION	26
EXAMEN EN COMMISSION	27

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre Commission des Affaires économiques et du Plan cherche avant tout à examiner la situation économique des Territoires d'Outre-Mer qui, depuis l'indépendance des Nouvelles Hébrides, se composent de la Nouvelle Calédonie, de la Polynésie française, des îles Wallis et Futuna, des Terres Australes et Antarctiques Françaises, et des Iles Eparses de l'Océan Indien.

Elle tient cependant à rappeler que les considérations politiques ont bien évidemment une influence absolument considérable sur le développement économique de ces territoires.

Des déclarations imprudentes de responsables politiques, des interprétations volontairement tronquées d'intentions pré-supposées du Gouvernement, peuvent établir un climat politique où la violence est prédominante. La crainte et l'insécurité entraveraient de manière très importante le développement économique et social des territoires.

Tout en laissant le soin au Rapporteur de la Commission des Finances d'examiner en détail le budget qui nous est présenté, votre Rapporteur pour avis tient à exposer, en deuxième partie, l'ensemble des actions menées par les différents ministères en faveur des Territoires d'Outre-Mer. Enfin, le rapport examinera les actions prioritaires en faveur des Territoires d'Outre-Mer : le tourisme, l'exploitation des fonds marins, les énergies nouvelles, la surveillance des eaux territoriales, la réforme foncière en Nouvelle-Calédonie et la politique des conventions.

PREMIERE PARTIE

L'ACTIVITE ECONOMIQUE DES T.O.M.

I - LA SITUATION EN NOUVELLE CALEDONIE

A. LES INDUSTRIES EXTRACTIVES

La production de nickel s'est élevée à 4,5 millions de tonnes brut en 1980, soit 88.000 tonnes de métal contenu. La production (- 15 %) et les exportations (- 27 %) de minerai de nickel ont diminué au début de l'année 1981 car la demande mondiale est restée très faible. La France constitue toujours le principal destinataire des produits expédiés.

Il n'y a eu ni production ni exportation de *minerai* de chrome pendant le premier trimestre 1981; l'exploitation ne devrait pas intervenir avant la fin de cette année.

Le sous-sol néo-calédonien est très riche et renferme de multiples minerais (fer, manganèse, charbon, or, argent); il serait nécessaire qu'un effort d'inventaire complet soit entrepris.

B. L'AGRICULTURE

L'agriculture ne joue qu'un rôle secondaire dans l'économie locale. Le cyclone tropical « Cliff », qui a traversé le Territoire d'est en ouest le 12 février 1981, a causé d'importants dégâts aux cultures, qui ont été parfois dévastées.

Un important programme que financent le Territoire et le FIDES a été entrepris pour développer la culture du café. En 1979, 67 hectares ont été plantés, et 107 défrichés. En 1980, 107 hectares ont été plantés et plus de 100 défrichés. La réalisation du plan, qui coûterait environ 240 millions de francs C.F.P., devrait conduire à la plantation de 368 hectares de Robusta sur la côte est. En 1980, 659 tonnes de café ont été commercialisées dont 600 tonnes de Robusta.

Le **coprah** est produit en totalité par la population mélanésienne. Il constitue la ressource principale des îles Loyauté et notamment d'Ouvéa. Au cours de la décennie précédente, la production annuelle moyenne a été de 838 tonnes. En 1980, elle s'est accrue de 40 %.

La production de l'huilerie de Nouméa est passée de 225 tonnes en 1979 à 240 tonnes d'huile en 1980 (ainsi que 146 tonnes de tourteaux et 326 tonnes de savon). Les pouvoirs publics ont prévu une relance de la culture du cocotier grâce à l'amélioration de la qualité du coprah local, la remise en état de

vieilles plantations généralement à l'abandon, et la sensibilisation des producteurs à des méthodes de culture rationnelle.

Le programme quinquennal de développement de la culture céréalière a été mis en place en 1979. L'objectif retenu pour 1985 a été fixé à 10.000 tonnes de céréales à produire sur environ 3.000 hectares. En 1980, la production céréalière a été de 3.143 tonnes (maïs : 1475, sorgho : 248, blé : 1420). La production de légumes et de pommes de terre a dépassé 11.000 tonnes en 1980. Seuls les pommes de terre et les légumes frais sont commercialisés, les autres produits (ignames, manioc, patates, taros) étant auto-consommés.

L'élevage constitue actuellement une ressource importante pour le Territoire. En 1978, le cheptel était évalué à 153.000 têtes. Les abattages ont progressé par rapport à 1980 ; cette évolution favorable paraît due surtout à une amélioration des conditions d'élevage (multiplication des abreuvoirs, constitution de provisions de foins). Grâce à la diminution de la consommation, les importations de viande ont régressé.

Les mers qui entourent la Nouvelle-Calédonie ont la réputation d'être très poissonneuses. Malgré ce facteur favorable, la pêche artisanale ne permet pas de couvrir les besoins locaux, et la pêche industrielle est inexistante. Seuls des armements japonais et américains effectuent des campagnes de pêche dans la zone des 200 milles. Il serait nécessaire que les pouvoirs publics et le Territoire établissent un programme afin de valoriser les importantes richesses maritimes, pêche et aquaculture, que possède la Nouvelle-Calédonie.

La forêt est relativement étendue. Exploitée de manière anarchique dans le passé, et ayant subi d'importants dommages causés par les feux de brousse, elle s'est considérablement appauvrie. Des mesures importantes de surveillance et de reboisement ont été prises depuis une vingtaine d'années pour la reconstituer. Comme la majeure partie du territoire est insuffisamment fertile pour être consacrée à la culture, la Nouvelle-Calédonie pourrait devenir un pays à vocation forestière. Actuellement, la production ne couvre que 36 % de la consommation locale. Il faut développer cette production, d'autant plus qu'un important marché d'exportations, en particulier au Japon, existe.

Comme nous le verrons par la suite, le programme de politique foncière devrait être un instrument essentiel de développement de l'agriculture.

C. LES AUTRES ACTIVITES ECONOMIQUES

L'énergie hydraulique a représenté 276 millions de Kwh en 1980 et l'énergie thermique 1027 millions de Kwh. Une centrale hydro-électrique dont la production pourrait atteindre 36 millions de Kwh est en cours de construction dans la vallée de Néoua.

L'année 1980 a été caractérisée par une augmentation sensible du nombre des touristes : 65.000 contre 54.000 en 1979. Cependant, la crise a affecté l'industrie hôtelière traditionnelle. La desserte des compagnies aériennes a eu tendance à s'améliorer.

La construction de logements a légèrement augmenté par rapport à 1979, mais reste cependant très faible. Les travaux publics ont constitué en 1980, comme au cours des années précédentes, un secteur actif dans l'économie de la Nouvelle Calédonie. Les réalisations ont surtout concerné le réseau routier (environ la moitié des dépenses).

D. DONNES ECONOMIQUES DIVERSES

Le produit intérieur brut a crû de 8,6 % par an en moyenne, entre 1970 et 1980 (+ 13,1 % en métropole) ; le produit intérieur brut par habitant en 1980 était de 33.500 F par an (52.000 F en métropole) ; les dépenses publiques par habitant s'élevaient à 7.350 F par an en 1980.

Les importations ont augmenté en 1980 de 14 % en volume et de 26 % en valeur. Cette détérioration est essentiellement due à l'augmentation des produits énergétiques. Les exportations ont légèrement progressé en 1980 (+ 7 %) ; le taux de couverture a été de 85 % en 1980.

L'augmentation des prix a été de 12 % en 1981 et de 4,1 % au cours du premier trimestre 1981. Le SMIC a progressé de 11,7 % en 1980 et 3,5 % au cours du premier trimestre 1981. Le Territoire a connu une aggravation du chômage ; les demandes d'emplois non satisfaites s'élevaient à 1209 à la fin du premier trimestre de 1981 (+ 17 %). Cette situation est due principalement à l'arrivée sur le marché du travail d'un assez grand nombre de jeunes et d'immigrés en provenance de Vanuatu. Le nombre de journées indemnisées en 1981 a été de 250.000.

La masse monétaire a progressé de 11 % en 1980. L'épargne a crû de 10,5 % et les crédits au secteur privé de 7,8 %

Le budget de 1979 a été marqué par l'institution de deux impôts directs nouveaux : l'impôt sur le bénéfice des entreprises productrices et exportatrices de minerais de nickel, et l'impôt sur les sociétés. Le budget de 1980 a été caractérisé par l'institution de la contribution de solidarité et de l'impôt sur le revenu des créances, dépôts et cautionnements.

La Nouvelle-Calédonie possède de nombreux atouts pour connaître dans les années à venir un développement économique important. C'est d'ailleurs déjà le Territoire d'outre-mer qui connaît le revenu par habitant le plus élevé. Il ne faudrait pas que cette situation relativement prospère soit remise en cause par la multiplication d'incidents politiques graves.

Si le Gouvernement doit bien évidemment examiner les revendications des différentes ethnies, il ne doit en aucun cas favoriser l'une d'entre elles. En effet, il ne faut pas oublier que la Nouvelle-Calédonie a une réelle composition multi- raciale. Aucune ethnie n'est majoritaire dans le territoire (les Mélanésiens représentaient en 1980 43 % de la population et les Européens 36 %). La politique de la France doit donc contribuer à l'amélioration des rapports entre les différentes populations, et ne doit jamais apparaître comme tendant à favoriser un groupe minoritaire par rapport à un autre.

II - LA SITUATION EN POLYNESIE FRANCAISE

A. L'AGRICULTURE

Le **coprah** constitue toujours la principale ressource naturelle de la Polynésie française. La cocoteraie couvre environ 50.000 hectares, soit plus de 13 % de la superficie du Territoire. Les pouvoirs publics ont pris des mesures tendant à améliorer la production et à mieux rémunérer les producteurs. 1500 hectares de plantations ont été régénérés au cours des 10 dernières années grâce notamment à des prêts du FIDES.

Depuis 1967, la Caisse de Soutien du Prix du Coprah intervient pour garantir un prix minimum aux producteurs. Cette caisse est financée par le Territoire ; on peut regretter que le coprah ne fasse pas partie des produits agricoles garantis par la Communauté Economique Européenne. Les interventions de la caisse de soutien ont atteint 471 millions de francs CFP en 1980 ; les recettes des producteurs à la même date ont été estimées à 822 millions de francs C.F.P.

La production polynésienne commercialisée est entièrement vendue à l'huilerie de Tahiti. En 1980, celle-ci a produit 20.000 tonnes de coprah, 12.000 tonnes d'huile de coprah et 5.800 tonnes de tourteaux. En juin 1980, une nouvelle unité de production d'aliments pour animaux a commencé à fonctionner (capacité de 4.000 tonnes d'aliments pour bovins et porcins et 3.500 tonnes de produits pour l'alimentation des poulets).

11 tonnes de **vanille** verte ont été produites en 1980, contre 14,2 tonnes en 1979. En 1980, plusieurs plantations de vanille sous ombrières ont été créées ; cette technique permet d'exploiter 10.000 pieds par hectare au lieu de 1000 pieds selon les méthodes traditionnelles. Le prix d'achat producteur a fortement été augmenté par les pouvoirs publics : de 280 F CFP le kg en 1979, il est passé à 800 F CFP le kg en 1980.

170 tonnes de **café** ont été produites en 1980. Cette production reste une activité de cueillette pratiquée dans les îles Tahuata, Raivavae et Tubuaï. Les produits vivriers (taros, patates douces, bananes à cuire et taruvas) ont souffert ces deux dernières années de mauvaises conditions climatiques. La production commercialisée s'est élevée à 590 tonnes en 1980.

Presque toutes les variétés de **légumes** peuvent être cultivées en Polynésie, et la production couvre une grande part de la demande locale. Les ventes ont porté en 1980 sur 3.102 tonnes. La **production locale fruitière** reste insuffisante pour satisfaire la consommation locale ; la production d'ananas demeure localisée sur l'île de Mooréa où la construction d'une usine de production de jus d'ananas a débuté en 1980. Les exportations de fruits, qui ont atteint 92 tonnes en 1980 (6,4 millions de francs CFP) portent principalement sur des mangues (66 tonnes) et des avocats (14 tonnes).

La **culture florale** connaît un développement remarquable, le revenu brut des horticulteurs a progressé de 5 % en 1980 et a atteint 185 millions de francs CFP.

L'**élevage bovin** reste très limité en Polynésie en raison de la faible importance des terres disponibles. Le cheptel bovin de Tahiti et de Mooréa est estimé à environ 2.500 têtes. La production de viande s'est élevée à 161 tonnes et les importations représentent toujours une charge particulièrement lourde pour le Territoire (3.250 tonnes importées en 1980). La production laitière ne couvre pas non plus la consommation locale.

L'**élevage porcin** permet par contre de satisfaire en grande partie la demande ; 600 tonnes ont été commercialisées en 1980. Les exploitations avicoles assurent en totalité l'approvisionnement du marché.

La **forêt** polynésienne couvre 40.000 hectares, soit environ 10 % de la surface du Territoire. Des reboisements ont été effectués à l'aide d'espèces de protection (*aito falcata*) et de production (pins). Ces plantations, source d'emplois, devraient permettre une réduction des importations de bois d'oeuvre dans les prochaines années. A la fin de 1980, les surfaces reboisées s'élevaient à 4.600 hectares.

B. LES RESSOURCES MARITIMES

Les pêcheurs polynésiens pratiquent surtout la pêche artisanale. Sous l'égide des pouvoirs publics, des sociétés coopératives de pêche et d'aquaculture ont été créées ; en 1980, elles étaient au nombre de 79 et regroupaient 3.000 adhérents. La production du Territoire est estimée à 10.000 tonnes par an. Le port de Papeete sert également de lieu de déchargement des captures de thonidés effectuées par des flottilles étrangères. Le poids total des prises débarquées par ces flottilles s'est élevé à 3.000 tonnes en 1980. L'activité d'avitaillement est importante pour l'économie locale et des discussions sont en cours avec des bateaux de Taiwan.

Le Centre National pour l'Exploitation des Océans (CNEXO) et le Centre Océanographique du Pacifique (C.O.P.) effectuent des études sur les chevrettes (crevettes d'eau douce). La production était de 6 tonnes en 1980. Deux fermes aquacoles privées ont été créées, qui devraient produire 40 à 50 tonnes de chevrettes par an. Des expérimentations se poursuivent sur la moule verte des Philippines. 800.000 naissains ont été produits en 1980. Ces expérimentations sont une richesse potentielle importante pour l'avenir du Territoire ; il est regrettable que des études plus poussées n'aient pas été menées sur les possibilités d'élevage des espèces qui se développent naturellement dans les lagons ; cela aurait en effet permis de développer plus facilement l'aquaculture.

72 kilos de perles ont été exportés en 1980, ce qui représente le deuxième poste d'exportation de la Polynésie française. Les sites naturels d'huîtres nacrées montrent dans certains atolls des signes de sur-exploitation.

C. LES AUTRES ACTIVITES ECONOMIQUES

1°) - Les ressources minières

Les recherches minières ont permis de localiser des gisements de phosphate, en particulier dans les lagons. On peut envisager une production annuelle moyenne d'environ 500.000 tonnes pendant une quinzaine d'années.

2°) - L'industrie

Les ventes d'énergie électrique à Tahiti se sont élevées à 131 millions de Kwh en 1980. Toute la production d'électricité est actuellement d'origine thermique. Cependant, les installations sont pratiquement arrivées à saturation et elles seront renforcées prochainement par une centrale hydro-électrique. 77 % de la population est desservie par un réseau public.

L'activité industrielle est limitée en Polynésie, on y trouve cependant des PME opérant principalement dans les secteurs de l'alimentation, des matériaux de construction, de la chaudronnerie, de la construction navale, des plastiques, de l'habillement, de l'imprimerie. Les pouvoirs publics prennent des mesures d'incitation pour le développement de ces activités. En 1980, 1244 millions de francs CFP ont été investis, ce qui a entraîné la création de 279 emplois.

3°) - Le tourisme

Le tourisme est la première activité économique du Territoire, après le Centre d'expérimentation du Pacifique (CEP). Il représente 23 % de la production intérieure brute et génère actuellement 7.000 emplois.

Après une année record en 1979 (101.000 visiteurs), 1980 a vu un ralentissement de 12 % (89.000 visiteurs) compensé cependant en grande partie par une augmentation de la durée moyenne des séjours et une plus forte dépense moyenne par touriste dans le Territoire. La Polynésie a fait le pari de doubler sa capacité hôtelière dans les 5 ans (actuellement 2.000 chambres). Il est plus envisagé de créer des petites unités d'exploitation que des grands hôtels.

4°) - La construction de logements et les travaux publics

La reprise constatée dans le secteur de la construction en 1979 s'est amplifiée en 1980. D'importants travaux d'assainissement et de protection contre les eaux ont été effectués ; les travaux routiers tiennent toujours la première place dans les réalisations. Des efforts d'équipement ont été effectués afin d'améliorer les conditions du trafic maritime entre les îles.

A Tahiti, l'aérogare internationale a été modernisée. Il faut noter que la Polynésie française possède en plus de cet aéroport une trentaine d'aérodromes secondaires qui jouent un rôle primordial dans la modernisation des îles et la lutte contre l'émigration des populations.

L'Office des Postes et Télécommunications a poursuivi la réalisation des travaux de modernisation et d'extension du réseau téléphonique dans la zone de Papeete ainsi que l'extension de la capacité des centraux téléphonique de Tahiti. La construction des autres bâtiments administratifs a continué à regagner (- 12 %) et a atteint 287 millions de francs C.F.P. en 1980.

5. L'activité du Centre d'Expérimentation du Pacifique et du Commissariat à l'Energie atomique

L'implantation de ce Centre se traduit pour les Polynésiens par la création de quelques 3 200 emplois et un fort développement de tous les secteurs d'activité.

A la suite de la convention douanière du 7 mai 1979, les sommes versées par le C.E.P. ont atteint 2 150 millions de francs C.F.P. en 1980 (1 650 millions de francs C.F.P. en 1979).

Le C.E.A. apporte sa participation scientifique et technique à différentes actions d'intérêt général, notamment dans les domaines de la protection, de la santé, de la surveillance de l'environnement et de la mise en oeuvre des énergies nouvelles (pompage d'eau douce par photopiles ou éoliennes, dessalement d'eau de mer, climatisation solaire, etc.).

6. Les aides au développement à la production

Le Fonds spécial d'Investissement et de Développement de l'Agriculture et de la Pêche (F.S.I.D.A.P.) a bénéficié, jusqu'en 1979, des aides pour la réalisation ou l'amélioration d'ombrières et de plantations de caféiers ou de vanilliers. En 1980, le F.S.I.D.A.P. a reçu un crédit de 95 millions de francs C.F.P..

Le Fonds spécial pour le Développement de l'Industrie et de l'Artisanat (F.S.D.I.A.) a pour objet de favoriser les actions individuelles ou collectives de développement des activités industrielles et artisanales. Les autorisations de programme pour 1980 se sont élevées à 40 millions de francs C.F.P..

Le Fonds d'Aménagement et de Développement des Îles de la Polynésie (F.A.D.I.P.) a pour objet, en favorisant les activités économiques, sociales et culturelles dans les archipels éloignés, et en soutenant la culture du coprah, de donner à leurs habitants les moyens de rester sur place et d'inciter les populations attirées par Tahiti à retourner dans ces archipels. La dotation du F.A.D.I.P. pour 1980 a été de 9 millions de francs C.F.P. (4 millions pour

l'aide aux préparateurs de coprah, 3 millions pour les aides au retour dans les îles et 2 millions mis à la disposition des chefs de subdivision). Les aides du F.A.D.I.P. peuvent, dans certains cas, être complétées avec celles du F.S.I.D.A.P. et du F.S.D.I.A..

D. DONNEES ECONOMIQUES DIVERSES

La croissance annuelle du P.I.B. a été de 11,8 % entre 1970 et 1980 (13,1 % en métropole). En 1980, le P.I.B. par habitant s'élevait à 24 400 francs par an (52 000 en métropole). Une grande partie de ces revenus est due aux dépenses publiques qui s'élevaient à 10 260 francs par habitant et par an en 1980.

Les importations se sont élevées en 1980 à 42 milliards de francs C.F.P. (+ 15 %). Les exportations se sont montées à 2,3 milliards de francs C.F.P. (+ 6 %). L'huile de coprah et les perles représentent toujours en valeur la quasi totalité des exportations.

La balance commerciale s'est légèrement améliorée, mais le taux de couverture des importations par les exportations est demeuré très faible. Il faut noter à ce propos que la balance commerciale réelle est plus favorable que ne l'indiquent les chiffres. De nombreuses importations sont en effet dues à la présence des touristes. D'autre part, le matériel militaire et scientifique importé dans les îles est comptabilisé dans le montant des importations alors que leur réexpédition vers la métropole ou d'autres pays n'est pas prise en compte pour les exportations.

La population a augmenté de 90 % en 23 ans, ce qui constitue un accroissement particulièrement rapide. Près de 53 % de la population a moins de 20 ans, alors que 5 % seulement a plus de 60 ans.

A la fin de 1980, 1 127 demandes d'emploi non satisfaites étaient recensées, ce qui représente un chiffre très faible par rapport à la population active. Des chantiers de développement ont permis d'offrir à 731 personnes un travail à durée limitée, rémunéré au S.M.I.C. (coût : 180 millions de francs C.F.P.).

Il est impossible de présenter très exactement les comptes économiques du Territoire, car depuis 1976 l'I.N.S.E.E. n'effectue plus ces études. Il serait nécessaire que celles-ci soient remises en route le plus rapidement possible.

La hausse des prix a atteint 10,5 % en 1980. La revalorisation du S.M.I.C. a été de 15 % pour la même période.

La masse monétaire a progressé de 19,2 % en 1980. Elle s'élevait à la fin de l'année à 36 milliards de francs C.F.P.. Les crédits distribués au secteur privé sont passés de 23,6 milliards de francs C.F.P. à 30,9 milliards de francs C.F.P. en 1980 (+ 31 %).

L'Assemblée territoriale est statutairement compétente pour fixer tous les impôts. Le régime fiscal de droit commun regroupe les droits à l'importation et à l'exportation, les impôts directs et les taxes assimilées (impôt sur le revenu des capitaux immobiliers, patentes, licence, impôt foncier, impôt sur les bénéfices des sociétés, impôt sur les transactions, etc.) et les droits d'enregistrement. Le Territoire n'a pas, malgré les incitations du Gouvernement précédent, créé d'impôt sur le revenu. Le coût de recouvrement de cette forme d'imposition serait excessivement élevé et les recettes qu'il procurerait seraient assez limitées.

Les recettes du budget ont progressé de 13 % (recettes ordinaires : + 12,6 %, recettes extraordinaires : + 24,8 %).

Les dépenses ordinaires ont progressé de 20,5 % en 1980. Les dépenses d'équipement sont restées pratiquement inchangées.

Le solde positif provisoire du budget de 1980 s'élevait à 310 millions de francs C.F.P.

III. - LA SITUATION A WALLIS ET FUTUNA

Le développement de l'activité économique du Territoire de Wallis et Futuna reste limité en raison de son isolement et de sa faible superficie (220 km²). A la suite de la crise du nickel, l'émigration vers la Nouvelle-Calédonie a pratiquement pris fin. Un plan de développement a été adopté par l'Assemblée territoriale le 29 juillet 1979.

A. LES PRODUCTIONS NATURELLES

80 % de la population active de l'archipel travaille dans l'agriculture. Le développement de cette activité est cependant limité car les terres cultivables sont très réduites à cause de la déforestation, du régime de la tenure des terres et du recours très rare à l'engrais.

L'essentiel de la production locale est autoconsommé. La production animale reste insuffisante pour satisfaire les besoins. L'élevage est pratiqué de façon extensive et on estime le cheptel à environ 17 000 porcs, 150 chevaux, 50 boeufs ou vaches et 8 000 volailles.

La pêche reste traditionnelle et les captures annuelles sont estimées à 200 tonnes (150 tonnes dans le lagon et 50 tonnes au large).

Le budget du Territoire bénéficie de redevances relativement importantes versées par les armements étrangers autorisés à venir pêcher dans la zone économique (20 millions de francs C.F.P. prévus en 1980).

La forêt a été considérablement réduite à la suite de défrichages par brûlis. Seule l'île d'Alofi possède encore un massif forestier offrant de beaux spécimens susceptibles d'une exploitation. Depuis 1962, les plantations sont effectuées à un rythme annuel de 20 hectares par an.

B. LES AUTRES ACTIVITES PRODUCTRICES

Les produits de l'artisanat local consistent en objets anciennement utilisés dans la vie domestique et employés dans les fêtes coutumières. Leur commercialisation avait rapporté environ 3 millions de francs C.F.P. en 1980.

Le tourisme est peu développé à cause de l'isolement du Territoire et de la réticence de la population envers le tourisme de masse.

L'infrastructure hôtelière comprend six chambres et trois bungalows à Uvéa.

La desserte aérienne est assurée au départ de Nouméa par un vol hebdomadaire direct (5 800 personnes transportées en 1980). La desserte maritime est assurée principalement par un armement privé (11 rotations annuelles).

Si la construction de logements a connu une activité limitée (11 prêts accordés en 1980), les travaux publics ont constitué l'activité la plus importante de l'archipel en 1980. Les dépenses liquidées se sont élevées à 158,6 millions de francs C.F.P..

C. DONNEES ECONOMIQUES DIVERSES

En 1980, les importations ont cru alors que les exportations sont demeurées toujours aussi faibles.

La population est estimée à 10 930 personnes, avec un très fort taux de natalité (36/1 000).

Il n'est pas possible d'évaluer l'importance du chômage, car il existe un sous-emploi important (on ne compte que 4 % de salariés). Pour faire face à l'arrêt de l'émigration, l'Etat et le Territoire envisagent la création des chantiers de développement permettant l'embauche de 100 personnes.

L'indice du coût de la vie a progressé de 10,2 %, essentiellement du fait du renchérissement des prix des produits importés.

Le S.M.I.C. a progressé pendant la même période de 12,9 %.

La masse monétaire a atteint 672 Millions de francs C.F.P. (+ 33 %). Les principaux impôts sont des droits indirects constitués essentiellement par une taxe sur les importations. Les impôts directs comprennent les patentes et les licences.

IV. - LES TERRES AUSTRALES ET ANTARCTIQUES FRANCAISES

Ces Territoires constituent un élément important de notre patrimoine. En dehors des techniciens et des savants appelés à y séjourner, ces îles n'abritent aucune population permanente.

1. Saint-Paul et Amsterdam

A la suite de l'appauvrissement du stock de langoustes, un contingentement a été instauré depuis 1979. 520 tonnes ont été pêchées en 1980 et 550 tonnes en 1981.

2. Les Kerguelen

Jusqu'en 1979, les armements japonais et russes effectuaient des prises importantes dans les eaux de ces îles. Dans le souci de conserver les stocks et de préserver les projets français, des accords de pêche ont été passés entre la France et l'U.R.S.S.. Ils limitent à 30 000 tonnes les prises autorisées entre le 1^{er} juillet 1981 et le 30 septembre 1982. La redevance attendue pour le budget des Terres australes et antarctiques françaises sera de l'ordre de 2 500 000 francs.

En 1981, trois navires français : l'Astral et le Sydéro, basés à la Réunion, et le Zélande, basé à Bordeaux, ont expérimenté une campagne de pêche hauturière d'avril à août. Les prises se sont élevées à 3 100 tonnes ; d'importantes études sont effectuées actuellement pour savoir dans quelles conditions les armements français pourraient exploiter de manière plus importante les ressources de poissons existantes des ces eaux.

La desserte de la station scientifique est un grave problème car le coût est extrêmement élevé. Les archipels de Crozet, Kerguelen, Saint-Paul et Amsterdam sont desservis par un cargo mixte qui a été affrété pour vingt ans par le Territoire.

Le contentieux qui opposait l'administration à la compagnie propriétaire de ce bateau concernant l'interprétation de certaines dispositions de la convention d'affrètement a été réglé par accord amiable entre les deux parties à la fin de l'année 1980. Les dépenses totales de cette desserte pourraient approcher 40 millions de francs en 1982.

La desserte maritime de la Terre Adélie est assurée par un cargo mixte affrété chaque année pour une période minimale de 190 jours. Il assure le transport du personnel scientifique et de son matériel lors des expéditions antarctiques. Le coût d'affrètement représente 48 % du montant de la subvention annuelle de fonctionnement pour la Terre Adélie. 181 personnes ont effectué un séjour dans les Terres australes et antarctiques françaises au cours de l'année 1981.

Les campagnes d'hivernage durent en moyenne 13 à 14 mois, alors que les campagnes d'été ne sont que de 2 à 3 mois.

Il serait nécessaire de poursuivre des études pour le désenclavement aérien des Kerguelen et de Terre Adélie. Il est envisagé, dans un premier temps de réaliser un petit terrain d'aviation permettant la liaison locale entre la base Dumont d'Urville et le Dôme C sur le continent antarctique.

La faible progression de la section marine du Ministère de la Défense (+ 8,75 %) ne permettra pas d'assurer dans des conditions satisfaisantes la surveillance de l'ensemble des zones sous surveillance française.

V.- LES ILES EPARSEES DE L'OCEAN INDIEN

Les îles Trémolin, Glorieuse, Juan de Nova, Europa, Bassas de India et Clipperton forment un territoire plus communément appelé Îles éparées de l'Océan Indien.

Quatre de ces îles entourent Madagascar. Elles sont placées sous la juridiction du préfet de la Réunion.

Si ces îles n'entretiennent aucune population permanente, trois possibilités s'offrent à elles : le tourisme, la pêche et les bases stratégiques. Madagascar a, à plusieurs reprises, présenté des revendications territoriales à l'égard de ces îles qui présentent pour la France un grand intérêt stratégique et qui pourraient, dans l'avenir, devenir des bases d'exploitation des ressources maritimes.

DEUXIEME PARTIE :

EXAMEN DES CREDITS CONSACRES AUX TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Le rapport de la Commission des Finances présente excellemment le budget du Secrétariat d'Etat aux D.O.M.-T.O.M. Votre rapporteur souhaite cependant examiner rapidement les principales actions qui seront menées l'année prochaine.

I.- LE BUDGET DU SECRETARIAT D'ETAT

Les compétences du Secrétariat d'Etat se sont encore amenuisées cette année. En effet, celui-ci n'est plus compétent en matière de recherche scientifique car la tutelle de l'Office de Recherche scientifique et technique de l'Outre-Mer (O.R.S.T.O.M.) et du Groupement d'Etude et de Recherche pour le Développement de l'Agronomie tropicale (G.E.R.D.A.T.) a été confiée au Ministère de la Recherche.

Les crédits de fonctionnement du Secrétariat d'Etat croissent de 12 %. Les crédits d'investissement augmentent de 15,8 % en ce qui concerne le titre IV.

Les augmentations les plus significatives concernent les subvention au budget local des Iles Wallis et Futuna (13,7 %), et au budget local des Iles Eparses (Iles de l'Océan Indien et Clipperton), ainsi que les crédits de de l'action culturelle qui passent de 374 500 francs à 674 500 francs afin de renforcer les moyens d'action culturelle et de formation professionnelle dans les Territoires d'Outre-Mer.

Les dépenses en capital des titre V et VI se traduisent par une augmentation des crédits de paiement de 17,2 % et une augmentation de 16,6 % des crédits du titre VI qui, outre la recherche scientifique dans les Terres Australes et Antarctiques françaises (dont les crédits de paiement augmentent de 44 %), sont principalement des subventions au F.I.D.E.S. (les crédits de paiement de la section générale augmentent de 15,8 %, ceux de la section des Territoires de 12,5 %).

Les autorisations de programme croissent de 15,7 %.

Les dépenses du F.I.D.E.S. consacrées aux investissements représentent 130 millions de francs. Parmi celles-ci, les autorisations de programme de la section générale qui représentent 103 millions de francs, augmentent de 10,3 % et celles de la section du Territoire n'augmentent même pas de 6 %.

La croissance des autorisations de programme destinées aux Territoires d'Outre-Mer qui, globalement, paraissent satisfaisantes, est en fait due à une croissance de 106 % des dépenses de recherche scientifique dans les Terres Australes et Antarctiques françaises et masque donc une croissance très faible des dotations du F.I.D.E.S.

Il faut cependant remarquer que le F.I.D.E.S., qui représentait lors de sa création, la quasi-totalité des ressources affectées au financement des programmes d'investissement, n'en constitue plus aujourd'hui qu'une part limitée.

L'essentiel des financements est réalisé soit par les collectivités sur ressources propres ou sur emprunts, soit par les Ministères techniques.

On doit toutefois retenir que le budget du Secrétariat d'Etat aux Départements et Territoires d'Outre-Mer, avec une croissance de 12,1 % pour la section commune et 9,2 % pour les Territoires d'Outre-Mer (16,1 % si l'on tient compte de la disparition des Nouvelles-Zébrides), augmentent nettement moins vite que les autres budgets de l'Etat.

II.- L'EFFORT BUDGETAIRE ET FINANCIER DE L'ENSEMBLE DES MINISTRES

Les actions menées par le Secrétariat d'Etat ne sont qu'une faible part de l'ensemble de l'effort budgétaire consacré par le Gouvernement en faveur des Territoires d'Outre-Mer. Le tableau ci-dessous récapitule la totalité des actions qui seront entreprises au cours de l'année prochaine. Les dépenses civiles progresseront de 13,19 % et les dépenses militaires de 10,20 %. On peut regretter que les dotations de l'aviation civile ne connaissent aucune progression et que celles du Ministère de l'Agriculture ne progressent que de 8,77 %. Ce dernier Ministère avait déjà fortement réduit sa contribution l'année précédente et il n'exercera plus qu'une action marginale dans les Territoires d'Outre-Mer qui ont pourtant besoin d'une aide pour moderniser et développer leur agriculture. La faible progression des dépenses militaires risque d'empêcher une surveillance efficace des zones économiques entourant ces territoires.

Répartition de l'effort budgétaire total consacré aux Territoires d'Outre-Mer

(en millions de francs)

	Total 1981	Total 1982	%
<i>1. Dépenses civiles</i>			
Agriculture	9,749	10,604	+ 8,77
Anciens combattants	27,217	29,585	+ 8,70
Culture et communication	0,610	1,090	+ 78,69
Economie et finances			
– Charges communes	271,600	315,600	+ 78,69
– Budget	51,900	57,700	+ 11,17
Education nationale			
– Enseignement scolaire	866,941	1 019,824	+ 17,63
– Enseignement universitaire	0,235	–	–
Intérieur et décentralisation	79,059	94,457	+ 19,47
Justice	32,978	37,015	+ 12,24
Mer	11,570	12,924	+ 11,70
Postes et Télécommunications	32,909	37,700	+ 14,56
Recherche et technologie	–	4,800 (2)	–
Solidarité nationale			
– Santé et solidarité nationale	107,072	113,113	+ 5,64
– Travail	3,653	4,772	+ 30,63
Temps libre	2,858	2,992	+ 4,68
Territoires d'Outre-Mer	384,755	405,612	+ 5,42
Transports			
– Aviation civile et météorologie	127,317	127,363	–
– Transports intérieurs	4,000	5,100	+ 27,75
Urbanisme et logement	3,046	3,297	+ 8,17
Totaux (1)	2 017,469	2 283,548	+ 13,19
<i>2. Dépenses militaires</i>			
Défense			
Section commune	162,603	188,065	+ 15,66
Section des essences	2,740	7,048	+ 157,22
Section air	72,987	65,960	– 11,11
Section forces terrestres	269,036	300,397	+ 11,65
Section gendarmerie	163,596	186,055	+ 13,72
Section marine	551,208	599,462	+ 8,75
Totaux	1 222,170	1 346,717	+ 10,20
Totaux généraux	3 239,639	3 630,265	+ 12,05

(1) Non compris dotation globale de fonctionnement : 1981..... 144,984 ; 1982..... 188,291.

(2) Crédit nouveau

TROISIEME PARTIE :

LES ACTIONS PRIORITAIRES EN FAVEUR DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

La diversité géographique et ethnique des différents Territoires d'Outre-Mer ne permet, bien évidemment, pas de trouver une solution unique pour assurer le développement économique et social. Par ailleurs, les Assemblées territoriales jouissent, en matière économique, d'amples compétences qu'il est nécessaire de préserver.

Cependant, il est certain que l'Etat doit mener dans ces territoires un certain nombre d'actions prioritaires : le tourisme, l'exploitation des fonds marins, les énergies nouvelles, la surveillance des eaux territoriales, la réforme foncière en Nouvelle Calédonie et la politique des conventions. Si, comme nous l'avons vu lors de l'examen de chacun des Territoires, le produit intérieur brut par habitant est supérieur à celui qui existe dans les Etats voisins, celui-ci est encore très largement inférieur à celui qui existe en métropole et il est dû, pour une large part, à des transferts publics. Il faut s'efforcer d'assurer à ces Territoires une base économique leur permettant de satisfaire leurs besoins propres.

I.- LE TOURISME

La Polynésie française et la Nouvelle Calédonie ont une activité touristique notable. La Polynésie a connu, en 1980, un léger recul de sa fréquentation touristique qui pourrait être rattrapée au cours de cette année. Un effort de promotion devrait être effectué vers le marché américain et européen.

En Nouvelle Calédonie, le marché se développe peu et il conviendrait de continuer l'effort qui a été entrepris envers le Japon.

D'une manière générale, le développement du tourisme reste lié au problème de la desserte aérienne. Les élus locaux veulent que les compagnies d'aviation multiplient les lignes, alors que celles-ci ne souhaitent le faire que lorsque les marchés nouveaux existeront. Il est certain qu'une concertation plus grande entre les responsables aériens et les assemblées territoriales permettrait de résoudre ces difficultés. On peut se demander si, à terme, il ne sera pas nécessaire de laisser les Territoires attribuer directement les droits de dessertes aériennes.

II.- L'EXPLOITATION DES FONDS MARINS

Au cours de ces dernières années, la pêche artisanale a progressé et l'autosuffisance a été presque atteinte en ce qui concerne la consommation de poissons.

La pêche industrielle est encore largement pratiquée par les pavillons étrangers. Il serait nécessaire que les subventions soient accordées aux armements français afin qu'ils intensifient leurs campagnes de pêche dans ces zones qui sont parfois très poissonneuses. Il faut également poursuivre le système de convention avec les armements étrangers qui sont parfois une ressource importante pour le budget des Territoires.

L'O.R.S.T.O.M. et l'Institut scientifique et technique des pêches maritimes (I.S.T.P.M.) doivent poursuivre leur effort en faveur de l'aquaculture. Il serait souhaitable, en particulier, de développer la recherche sur la production des espèces qui vivent naturellement dans les lagons, ce qui éviterait les difficultés importantes qui existent pour passer du stade de laboratoire à celui de l'exploitation industrielle.

Le Parlement vient d'adopter un projet de loi relatif à l'exploration et à l'exploitation des ressources minérales des grands fonds marins. Les nodules polymétalliques sont des dépôts solides qui se trouvent au fond des mer par grande profondeur. En général, les champs de nodules sont en dehors des zones économiques, mais il existe des sites à l'intérieur des zones ; tel est le cas de la Polynésie française. Deux éléments sont déterminants pour envisager l'exploitation industrielle : la teneur en métaux et la densité sur le fond des océans.

Dans le Pacifique, les travaux ont d'abord porté sur les eaux entourant la Polynésie française. Six mois-navires ont été consacrés à ces zones. Les résultats n'ont pas permis de déduire que les champs de nodules repérés à Tuamotu et à l'est des Marquise pouvaient constituer des gisements de premier intérêt. Le C.N.E.X.O. a alors été conduit à explorer des régions plus au Nord de la région économique ; ils se sont révélés plus favorables. En juillet 1981, un navire océanologique a entrepris une campagne au sud de la zone économique de la Polynésie française. Ses résultats, qui ne sont pas encore connus, seront déterminants pour la poursuite des recherches.

III.- LES ENERGIES NOUVELLES

Les Territoires d'Outre-Mer dépendent actuellement totalement de l'importation pour leur consommation énergétique. Du fait de leur localisation géographique, il peuvent cependant mettre en oeuvre la plupart des énergies nouvelles (énergie solaire, énergie éolienne, énergie thermique des mers). En 1978, le C.N.E.X.O. a remis des avant-projets pour exploiter, à Tahiti, les potentialités importantes d'énergie thermique des mers. Une étude technique a conclu la faisabilité d'une centrale de petite puissance (10 mégawatts) qui serait rentable face au kilowatt-heure diésel.

Il serait nécessaire, dès à présent, de choisir le meilleur site pour une centrale pilote et de déterminer les coûts exacts de construction ainsi que la rentabilité du projet. Ce projet d'énergie thermique des mers est très important pour le Territoire qui doit y gagner en indépendance énergétique, pour l'ensemble de l'Outre-Mer qui offre de nombreuses perspectives en ce domaine et pour la technologie française qui pourrait, par ce moyen, se placer avantageusement dans la compétition internationale.

IV.- LA REFORME FONCIERE EN NOUVELLE CALEDONIE

La politique foncière en Nouvelle Calédonie a été active ces dernières années. En 1980, 13 200 ha étaient disponibles pour des opérations de redistribution ; 6 700 ha provenaient d'acquisitions de propriétés privées et 6 500 venaient de la cession par le Territoire de terrains domaniaux. 5 400 ha ont fait l'objet d'une attribution effective. En 1981, les opérations devaient porter sur 11 500 ha dont 7 000 à acquérir. On constate que les Mélanésiens, dans la très grande majorité des cas, demandent que les terres redistribuées le soient sous forme d'agrandissements de réserves.

La réforme foncière a franchi une étape importante avec le vote de la loi du 7 janvier 1981 donnant au Territoire la possibilité d'utiliser la procédure de l'expropriation et celle du droit de préemption pour acquérir des terres. La procédure d'expropriation a été utilisée une fois pour l'acquisition d'une propriété de 150 ha. Le droit de préemption a été utilisé deux fois.

V.- LA POLITIQUE DES CONVENTIONS

Depuis que leurs statuts ont été réformés en 1977 et en 1979, la Polynésie française et la Nouvelle Calédonie peuvent conclure avec les ministères ou les établissements publics des conventions dans lesquelles sont prévus les objectifs et les modalités des aides dispensées. C'est désormais par ces conventions négociées que s'expriment les priorités envisagées pour le développement économique et social du Territoire.

En Polynésie française, 36 conventions ont été conclues, dont 24 avec l'Etat et 12 avec les établissements publics. 25 projets sont en cours de négociation, dont 19 avec l'Etat. En Nouvelle Calédonie, une dizaine de conventions sont en vigueur. D'importantes conventions afférentes à la réforme foncière et à l'administration pénitentiaire sont en cours de négociation.

Il est fondamental que cette politique des conventions qui permet d'allier la liberté des élus locaux avec la volonté de l'Etat d'aboutir à certains résultats soit développée.

CONCLUSION

Votre Commission des Affaires économiques et du Plan tient, en premier lieu, à s'associer à l'observation adoptée par la Commission des Finances de l'Assemblée nationale, qui demande que soit créé, au bénéfice des personnes originaires des Départements et Territoires d'Outre-Mer travaillant en France et de leurs familles, un billet de vacances annuel sur les lignes aériennes dont le coût serait inférieur de 30 % au tarif le plus bas.

Le budget qui nous est présenté augmente de 15 % en ce qui concerne les dotations du Secrétariat d'Etat. L'ensemble des crédits affectés par l'Etat aux Territoires d'Outre-Mer augmente de 13,19 % pour les dépenses civiles et de 10,20 % pour les dépenses militaires. Il est regrettable que la progression des crédits consacrés aux T.O.M. soit inférieure à celle de l'ensemble du budget.

Les dotations des ministères techniques qui devraient avoir une action particulièrement importante sont celles qui progressent le moins : le Ministère de l'Agriculture n'augmente ses crédits que de 8,77 % ; le Ministère des Transports voit ses crédits stabilisés et la section Marine des dépenses militaires n'augmente que de 8,75 %.

Enfin, votre Rapporteur tient à souligner encore une fois le rôle primordial que la France doit jouer dans ces Territoires d'Outre-Mer qui demeurent profondément attachés à la métropole. Tous les efforts doivent être entrepris pour que les habitants de ces régions voient leur condition de vie s'améliorer. Il faut aussi veiller à ce que l'interprétation, au niveau local, des déclarations des responsables politiques ne conduisent pas à des désordres importants entraînant des troubles qui iraient à l'encontre du progrès.

EXAMEN EN COMMISSION

Votre Commission des Affaires économiques et du Plan a examiné le rapport au cours d'une séance tenue le 18 novembre 1981.

Au cours du débat qui a suivi l'exposé du rapporteur, M. Michel Chauty a souligné la nécessité pour la marine nationale d'installer une base permanente dans les îles Kerguelen et de posséder un bateau capable de naviguer à tout époque dans ces eaux.

M. Daniel Millaud a expliqué que des expériences étaient menées afin de pouvoir surveiller les eaux territoriales grâce à l'analyse des émissions de radio des navires. Afin d'éviter certaines revendications, il a estimé qu'il était nécessaire de rattacher l'île de Clipperton à la Polynésie française. Il a regretté que les armements français de pêche n'exercent pas davantage leurs activités dans le Pacifique. Il a enfin souhaité qu'une mission d'information de la Commission se rende en Polynésie.

*

**

La Commission a décidé à l'unanimité d'adopter le rapport de M. Jacques Mossion et de soumettre à l'appréciation du Sénat les dispositions concernant les Territoires d'Outre-Mer figurant dans le projet de loi de finances pour 1982, adopté par l'Assemblée nationale.